

655 - Contrats Départementaux

**Contrats départementaux - Proposition d'attribution
d'une subvention pour le projet de développement
d'un centre de congrès à WISSEMBOURG**

Rapport n° CD/2019/024

Service Chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 –2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le 11 décembre 2017 (CD/2017/099). Le projet de création d'un centre de congrès à Wissembourg en vue d'y développer le tourisme d'affaire, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires « Développer le thermalisme et le tourisme », « Faire de la culture un réel levier d'attractivité ». Il a pour ambition d'impulser une nouvelle dynamique sur le territoire d'Action Nord en s'appuyant sur le développement du tourisme d'affaires. Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'attribuer une subvention du Département de 787 500€, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour le projet de développement d'un centre de congrès à Wissembourg.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La commune de Wissembourg (porteur de projet) a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord le 19 janvier 2018. Le centre de congrès est un projet ambitieux qui permettra à la commune de développer le tourisme d'affaires, et qui s'inscrit pleinement dans les stratégies de développement touristique définies à l'échelle locale et départementale.

a. Le centre de congrès, un projet ambitieux pour développer le tourisme d'affaires

Wissembourg, Commune avec 7 894 habitants, est la commune la plus peuplée du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg (16718 habitants). Wissembourg occupant une place de ville agglomération et ayant un rôle moteur à l'échelle du SCOT, ce projet vise également à favoriser la redynamisation du bourg. A 360 degrés, le territoire compte environ 1.2 millions d'habitants à moins de 45 minutes de trajet, et 6.7 millions d'habitants à 90 minutes de trajet.

La volonté de la Commune de Wissembourg est de développer les activités de tourisme d'affaire. Si le tourisme d'affaires n'a pas réellement de définition officielle ou universelle, on considère généralement qu'il est composé des voyages d'affaires, des congrès, de foires et salons et des événements d'entreprises (séminaires, conventions, team building, etc.). La réhabilitation de l'ancien gymnase permettra de l'adapter à de nouveaux usages tant pour le développement touristique que pour la vie associative.

Jusqu'à présent, la Commune ne disposait pas d'équipement adapté au tourisme d'affaires (accueil et restauration sur un site unique). Ce projet permettra d'accueillir et d'assurer la restauration pour des événements jusqu'à 400 personnes. Cette jauge correspond à la capacité d'accueil du relais culturel « La Nef », soutenu par le Département, et situé à 150m du futur centre de congrès. En effet, le centre de congrès a été pensé en articulation et en complémentarité avec les équipements publics existants, notamment le relais culturel et la Maison des Associations.

Ainsi, les 3 équipements situés au cœur du Centre-Ville offriront des espaces complémentaires et de qualité pour accueillir des événements à forte valeur économique et touristique.

L'orientation prise par la Commune s'appuie notamment sur des études récentes qui démontrent que le tourisme d'affaires est un marché en pleine expansion. Ainsi, l'étude de Xerfi Research réalisée en août 2018 souligne que ce marché a progressé en France de +4,2% en 2017, la croissance est estimée à +3,5% par an entre 2018 et 2020. Ces chiffres ont également été confirmés par l'Observatoire de l'événementiel en France.

Dès 2020, la Commune a prévu une offre packagée destinée aux agences de promotion d'événementiels. Cette démarche vise à proposer un service complet, y compris dans les hébergements en partenariat avec les hôtels et chambres d'hôtes du secteur.

Pour assurer la promotion de l'équipement, la Commune s'engage à travailler avec le futur office de tourisme intercommunautaire ainsi qu'avec les partenaires transfrontaliers.

b. Un projet en lien avec les stratégies de développement touristique local et départemental et qui répond aux enjeux du Département

Le développement d'un centre de congrès destiné au tourisme d'affaires s'inscrit dans la stratégie de développement touristique de la Commune et de la Communauté de Communes. Le développement du centre de congrès constitue la 1^{ère} phase de cette stratégie.

En effet, la commune a également engagé des réflexions à moyen et long terme intégrant la dimension culturelle et patrimoniale et l'accueil touristique. A ce titre, il est notamment prévu de réaménager la grange aux Dimes pour y installer l'office de tourisme, ainsi que la création d'une auberge de jeunesse nouvelle génération pour répondre à des besoins en matière d'hébergement touristique.

De plus, à l'échelle de la Communauté de Communes, le centre de congrès et le développement du tourisme d'affaires sont complémentaires au projet de reconversion de la base aérienne de Drachenbronn en un site touristique.

L'ensemble de ces projets s'inscrit et contribue à la stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017-2021.

Le projet faisant l'objet de la convention jointe en annexe répond à plusieurs enjeux et objectifs opérationnels du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Nord, à savoir :

- Développer le thermalisme et le tourisme :
 - Promouvoir le territoire et structurer l'offre touristique en développant le marketing territorial «Alsace du Nord»
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité :
 - Pérenniser l'attractivité touristique de l'Alsace du Nord

c. Les engagements pris par les partenaires

Dans le cadre de la co-construction la Commune s'engage à :

- Développer des relations transfrontalières, tant pour le développement de l'offre en hébergement que pour l'accueil de congrès et la promotion de l'équipement,
- Réunir le comité de pilotage au moins une fois par an pour développer la stratégie du centre de congrès (publics ciblés...) et travailler avec l'ensemble des partenaires : OT, Association Vis-à-Vis, ADT...,
- Inscrire le centre de congrès dans la stratégie du futur office de tourisme intercommunautaire et les acteurs transfrontaliers,
- Assurer une articulation entre le centre de congrès et le relais culturel dans la programmation culturelle et le développement d'ateliers de pratique artistique,
- Insérer des clauses d'insertion dans les marchés publics,
- Mettre à disposition du Département, à titre gratuit, le centre de congrès au moins une fois par an

Dans le cadre de la co-construction la Communauté de Communes s'engage à :

- Assurer la promotion du centre de congrès, en complémentarité avec l'offre touristique de Drachenbronn, par le biais du futur office de tourisme intercommunautaire,
- Travailler à l'accueil de congrès innovants, par le biais du futur office de tourisme intercommunautaire,
- Participer à la réflexion pour l'aménagement de la Grange aux Dîmes en vue d'accueillir des activités du futur office de tourisme intercommunautaire,

Le Département s'engage à :

- Co-financer le projet de centre de congrès,
- Mettre à disposition de la Commune et de la Communauté de Communes son ingénierie pour poursuivre l'approche globale du projet,
- Accompagner la Commune dans le développement de sa stratégie touristique, culturelle et patrimoniale, notamment avec « Alsace Destination Tourisme »,
- Accompagner la Communauté de Communes dans la mise en œuvre du futur office de tourisme intercommunautaire, notamment avec « Alsace Destination Tourisme »,
- Soutenir financièrement les études juridique et de positionnement touristique pour la création du futur office de tourisme intercommunautaire via le fonds d'innovation territoriale.

Plan de financement prévisionnel du centre de congrès :

Le coût du projet « développement d'un centre de congrès à Wissembourg » se monte à 3 150 000 € HT. La participation du Département serait de 787 500 €.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	2 662 000	Etat - DETR	200 000
Honoraires MOE	298 900	Région	187 500
Diagnostics	24 100	Département	787 500
Mobilier et équipements	165 000	Commune	1 975 000
TOTAL	3 150 000	TOTAL	3 150 000

Il est proposé d'attribuer une aide financière au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement représentant 25% du coût de l'opération, soit 787 500 €.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	38 534 608,00 €	787 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord, réunie le 27 mai 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide:

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le projet de développement d'un centre de congrès à Wissembourg, tel que détaillé en annexe dans le projet de convention partenariale;*
- de dire que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Délégation Territoriale Nord, de la Mission Culture et Tourisme, ainsi qu'Alsace Destination Tourisme ;*
- d'attribuer une subvention de 787 500€, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Commune de Wissembourg pour le projet de développement d'un centre de congrès;*
- d'approuver les termes du projet de convention partenariale, pour le développement d'un centre de congrès à Wissembourg à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Wissembourg et la Communauté de communes du Pays de Wissembourg ainsi que le projet de convention financière à conclure avec la Commune de Wissembourg et d'autoriser son président à signer ces conventions dont les projets sont joints en annexe au rapport.*

Strasbourg, le 12/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY